



Producteurs de plants et de légumes

Tous unis derrière la filière !

Le Cerafel veut assurer le lien entre les producteurs de plants et de légumes.

Objectif : une confiance mutuelle et une union forte de toute la filière.

Vous allez bientôt recevoir l'Agenda 2015 dans lequel figure une liste référençant les producteurs de plants agréés par le Cerafel. Cet agrément leur est délivré contre l'engagement à respecter notre cahier des charges. La convention, signée entre les deux parties, garantit des pratiques de production conformes à la réglementation et à vos attentes. Pour cela, ces producteurs sont contrôlés pour garantir le respect de la convention chaque année. D'ailleurs, vous découvrirez dans ce numéro la difficulté du métier de producteur de plants et les pratiques mises en place à l'ini-

tiative de ces établissements pour livrer des lots conformes à vos attentes.

Des attentes communes

Le producteur de plants doit adapter ses pratiques pour satisfaire les demandes des producteurs de légumes, condition sine qua non pour assurer la pérennité de son entreprise. De son côté, le producteur de légumes est dépendant de la qualité des plants de légumes qui conditionne ses prochains résultats techniques et économiques. Le Cerafel veille à ce que cette collaboration entre fournisseurs et légumiers soit saine et

pérenne. Sous cet arbitrage se cache le travail des administrateurs qui portent les doléances des producteurs pour trouver des solutions efficaces avec les producteurs de plants.

Enfin, vous découvrirez que ces deux professions sont réunies dans une démarche commune auprès de l'administration pour garantir l'avenir de la filière fruits et légumes.

Julien Sérandour

Animateur Environnement Qualité AOP

Cerafel



Julien Sérandour - Animateur Environnement Qualité au Cérafel

Assurer la provenance et la qualité des plants



Depuis de nombreuses années, le Cérafel travaille avec les producteurs de plants pour proposer des produits toujours conformes aux attentes des agriculteurs, des consommateurs et de l'administration. Explications.

Le Cérafel met à disposition des producteurs de légumes une liste de producteurs de plants agréés. Cette liste est remise à jour chaque année et disponible notamment dans l'Agenda Environnement-Qualité distribué chaque année. Tous ces producteurs de plants ont signé une convention avec le Cérafel pour obtenir cet agrément. *"À l'origine, le Cérafel a référencé des producteurs de plants pour s'assurer que les semences de choux développées par l'OBS (Organisation Bretonne de Sélection) restent un atout pour les adhérents"* explique Julien Sérandour, animateur Environnement-Qualité au Cérafel. *"Il est prévu dans la convention que les lots issus de semences OBS ne profitent qu'aux producteurs adhérents des Organisations de Producteurs membres du Cérafel et aux non adhérents à jour de leur cotisation. Au fil du temps, la liste des producteurs de plants s'est étoffée pour proposer à nos adhérents plus de diversité dans les espèces de plants maraîchers"*. Outre la protection des semences, un cahier des charges prévoit des mesures assurant la qualité et la traçabilité des plants.

Audit et contrôle

"En signant la convention, le producteur de plants s'engage à un certain nombre d'obligations notamment concernant les traitements des plants" complète Julien. Chaque lot se voit attribuer un numéro d'identification qui le suivra à toutes les étapes de production. Ce numéro doit permettre de retrouver la fiche de traçabilité du lot sur laquelle figure l'historique des traitements phytosanitaires. *"Chaque producteur de légumes peut avoir accès à cette fiche pour assurer une cohérence entre les traitements qu'il prévoit de faire et ceux déjà réalisés en amont de la plantation"*. La nature et la date de l'opération, les produits utilisés mais aussi le dosage et le nombre de traitements y sont consignés. Car le producteur de



> Les producteurs de plants agréés par le Cérafel respectent un cahier des charges rigoureux qui assure la traçabilité et la qualité des plants de légumes.

plants agréé est tenu d'utiliser des produits autorisés par la réglementation de son pays. Pour s'en assurer, le Cérafel réalise, de façon aléatoire des analyses de résidus et étudie les fiches traçabilité de certains lots. Le Cérafel est également en lien avec le Service Officiel de Contrôle (SOC) du Groupement National Interprofessionnel des Semences qui audite annuellement chaque établissement fournisseur de plants. Le Cérafel entretient une relation de confiance et de transparence avec les producteurs de plants qui lui signalent tout incident. *"Ce sont de vrais partenaires pour les producteurs de légumes car ils s'adaptent à leurs contraintes et à leurs attentes en termes de réactivité, d'hygiène, de qualité et de traitements à effectuer en amont du plein champ pour livrer un plant sain"* insiste Julien Sérandour.

Dans une même filière

"En fonction de l'actualité, nous sommes aussi amenés à travailler ensemble pour

obtenir des dérogations sur l'utilisation de traitements non homologués en France. Nous faisons tous partie de la même filière. Nous avons donc tout intérêt à travailler conjointement" précise Julien. Car, si le Cérafel représente les producteurs de légumes auprès des producteurs de plants, il se lie aussi à ces derniers pour défendre des causes communes aux deux parties. Tous les ans, le Cérafel réalise les démarches pour homologuer certains phytosanitaires autorisés par la réglementation d'autres pays dont dépendent les concurrents directs des producteurs de plants français. Car parmi les producteurs de plants agréés par le Cérafel, 95 % sont Bretons. En se mobilisant avec eux auprès des administrations et en encourageant les producteurs des différentes OP à utiliser leurs plants, le Cérafel garantit la pérennité de ces entreprises locales. ■

Hubert Salaün - Dirigeant et fondateur de Tecnosem

Les attentes du client garanties grâce à la traçabilité

Tecnosem produit des plants maraichers à Cléder (29). Hubert Salaün, le dirigeant, explique les contraintes de sa profession pour répondre aux attentes de ses clients.

Hubert, pouvez-vous nous présenter votre entreprise ?

Tecnosem produit des plants maraichers depuis 1992. Choux, laitues, oignons, concombres, tomates, melons, fraises Ce sont plus de 20 espèces qui sont cultivées sur les 4 ha de surface couverte et les 4,5 ha de plateforme de l'exploitation en modes de production conventionnel et biologique. Nous avons tous types de clients, dont des producteurs du Cérafel. Autre spécificité, nous sommes capables de livrer aussi bien de petits lots pour les essais du Caté par exemple, que des lots de plusieurs milliers de plants. Espèce, graine, substrat, greffe, date de livraison, cahier des charges... Chaque commande est différente et doit être traitée à part. Une multitude de lots est donc gérée sur une même période. Pour que le client soit livré selon ses attentes, la traçabilité est donc indispensable.

Justement, comment assurez-vous le suivi de chaque lot ?

Grâce à l'informatisation qui débute dès la commande. Chaque lot est alors étiqueté avec un numéro de lot et un code barre. Pour assurer son suivi, tous les opérateurs sont équipés d'un ordinateur de poche à lecteur de code barre. Ce dernier donne accès à la fiche traçabilité du lot sur laquelle figurent des informations comme le type de graine, le terreau, l'arrosage ou encore le contrôle pH et la conductivité. L'opérateur scanne le code barre pour enregistrer chaque intervention sur la fiche, comme le contrôle de germination. A la mise en culture, les lots conservent leur numéro d'identification. Leur emplacement dans les serres est enregistré. Chaque traitement réalisé dans une de ces serres est reporté directement sur les fiches traçabilité des lots de cette zone. Une semaine avant livraison, un contrôle qualité

détermine les quantités de plants livrables par plaque.

La traçabilité est donc au cœur de votre métier ?

Oui, car en cas d'erreur, les répercussions sont énormes. Une responsable qualité gère d'ailleurs ces problématiques au quotidien car nous répondons à divers cahiers des charges comme celui du Cérafel. Parallèlement, nous nous imposons un certain nombre de certifications comme l'ISO 9001 qui assure un process qualité tout au long de la production. Quant à notre filiale biologique, Biosem, elle est certifiée par Ecocert depuis 1997. Le prochain projet de Tecnosem est la certification GSPP* pour renforcer la prévention du flétrissement de la tomate causé par *Clavibacter michiganensis*. Bien que certaines mesures prévues par GSPP restent difficiles à appliquer pour une entreprise de notre taille, la plupart ont déjà été mises en place sur les différentes étapes de production.

Malgré un cahier des charges et des contrôles réguliers, quels avantages retirez-vous d'être agréé au Cérafel ?

Ils sont multiples. Tout d'abord, le choix variétal des producteurs adhérents est cadré. C'est l'assurance que ces graines déboucheront sur des plants sains et performants pour nos clients. Pour nous, il est également plus confortable qu'une organisation se charge de représenter les producteurs pour centraliser leurs demandes. Enfin, nous défendons ensemble des causes communes. Travailler en filière nous donne du poids vis à vis de la grande distribution et de l'administration. C'est ainsi qu'une autorisation provisoire a été obtenue pour le traitement des graines contre la mouche du chou. Un travail



> Hubert Salaün : "La traçabilité est obligatoire dans notre activité. Chaque lot est identifié dès sa création jusqu'à la livraison. Toute intervention est enregistrée dans sa fiche traçabilité".

similaire est en cours concernant le traitement des semences de laitues. Car la réglementation française est plus contraignante que celles des autres pays européens et porte préjudice à notre profession en donnant à nos concurrents étrangers un avantage certain.

Nous avons aussi de nombreux atouts : le service, une faible empreinte carbone, les coûts de transport réduits... Des organisations comme le Cérafel promeuvent nos produits auprès des producteurs locaux. Sans compter qu'ensemble, c'est toute la filière légume qui œuvre pour rentabiliser nos productions. ■

* Good Seed and Plant Practices

Jean-René Edern - Administrateur au Cérafel

Un partenariat gagnant avec les producteurs de plants

Jean-René Edern est producteur de légumes à Plouégat-Guerrand (29). Il est également administrateur au Cérafel. En plus des relations clients-fournisseur qu'il entretient avec les producteurs de plants, il travaille avec eux sur les demandes de la filière légumes.

Jean-René Edern est producteur de choux, de brocolis, d'oignons et de carottes pourpres. Comme tous les producteurs de légumes, il est en lien direct avec le producteur de plants qui le fournit. Pour lui, il est essentiel que tous ses fournisseurs soient agréés Cérafel. *"J'ai ainsi la garantie de plants de qualité et protégés sanitaire­ment. Je sais qu'un producteur de plants agréé suit un cahier des charges très précis"*. Ce cahier des charges assure entre autres à Jean-René que les traitements phytosanitaires, éventuellement demandés par le Cérafel, ont été réalisés. De plus, des contrôles de résidus réguliers garantissent que les plants sont traités uniquement avec des solutions phytosanitaires homologuées. Autre détail important, la majorité des producteurs de plants est localisée en Bretagne. *"C'est important car les difficultés du terrain vont différer d'une région à l'autre"* confie-t-il. *"La mouche du chou, très problématique en Bretagne, ne l'est pas forcément dans le Sud de la France. Choisir un producteur de plants local, c'est l'assurance de plants adaptés à nos terres, à notre climat et donc à nos problématiques"*.

Ensemble auprès des administrations

Jean-René est également administrateur au Cérafel. A ce titre, il est amené à travailler avec les producteurs de plants lorsque les enjeux économiques sont communs aux deux parties. C'est notamment le cas lorsque des demandes de dérogation sont nécessaires pour le traitement des graines ou des plants de certains légumes. *"Les producteurs de plants sont partie intégrante de notre filière. Un travail commun donne plus de poids à nos requêtes auprès des administrations"*. Les administrateurs Cérafel représentent les



> Jean-René Edern : "Les producteurs de plants font partie intégrante de la filière. Le partenariat établi entre le Cérafel et les producteurs de légumes et de plants permet d'avoir du poids face aux administrations".

producteurs de légumes auprès des producteurs de plants. Jean-René et ses collègues travaillent à remonter les demandes de la profession auprès d'eux. *"Par exemple, notre collaboration a mené à une uniformisation des traitements phytosanitaires sur les plants de choux contre le pied noir, maladie contre laquelle il est impératif d'agir avant plantation. C'est un partenariat gagnant-gagnant avec les producteurs de plants qui s'adaptent à la demande de leurs clients"*.

Traçabilité stricte et obligatoire

Jean-René est très sensible à la traçabilité des plants qu'il reçoit sur son exploitation. Il conserve les étiquettes de chaque lot réceptionné pendant deux ans. En cas de problème, son rôle d'administrateur est aussi de mutualiser les doléances de ses collègues auprès des producteurs de plants. *"Si les producteurs*

soupçonnent une erreur dans le traitement de certains plants, ils remontent l'information auprès des administrateurs. Le Cérafel, dont le sérieux et l'objectivité sont reconnus, peut mener des investigations plus poussées. Cette démarche apporte de la crédibilité à notre demande. Ainsi, en agissant collectivement avec l'arbitrage objectif du Cérafel, seules quelques rencontres avec les producteurs de plants sont nécessaires pour régler les contentieux les plus importants. C'est aussi plus commode pour eux d'avoir un seul interlocuteur". En tant que producteur de légumes mais aussi en tant qu'administrateur du Cérafel, Jean-René apprécie l'échange et la confiance qui règnent avec les producteurs de plants et il tient à faire remarquer la complexité de leur métier : *"Je salue leur rigueur et la qualité de leur travail car j'ai déjà produit des plants de choux et je réalise la difficulté de leur activité"*. ■